

première réunion de ce type nouveau se tient le 2 juin 1992. Sur les dossiers les plus importants, elle devient en fait l'instance décisive : ainsi sept réunions sont-elles consacrées en 2003-2004, uniquement au passage en Communauté d'Agglomération. Dans la même période, des orientations nouvelles se dessinent. Aussitôt, le schéma directeur mis au point et bientôt adopté le 23 mai 2000 et avant même son adoption définitive de nouvelles orientations se dessine. Mais, à travers ces modifications statutaires successives, l'intercommunalité changeait cependant de nature :

- tournée au départ presque uniquement vers l'investissement, la Communauté intervient désormais très directement dans le fonctionnement des services publics, notamment en matière de transports en commun et de collecte des déchets ménagers ; il y a désormais une forte implication de la Communauté, dans la vie quotidienne des habitants des 14 communes, dans des domaines où s'imposent des réactions rapides, souvent à très court terme ;

- au moment de décider du passage en communauté d'agglomération, le Conseil a choisi aussi de développer des services, dits par la loi "partagés" permettant aux fonctionnaires de l'ARC très "pointus" dans leurs domaines respectifs d'apporter une assistance technique aux communes, moins bien pourvues en personnels très spécialisés, notamment dans la préparation de leurs marchés publics ou la maîtrise d'ouvrage des voiries et réseaux divers ; c'est une nouvelle vocation qui se dessine, permettant aux communes de ne pas se dessaisir de leurs compétences, tout en bénéficiant de l'aide de personnels de haut niveau.

Après tant de transformations, bien plus qu'à travers les changements de dénominations, SIVOM, CCRC, ARC enfin à partir du 1er janvier 2005, le contrat d'origine passé entre Jean Legendre et les treize autres maires a pourtant été scrupuleusement respecté. Les communes sont restées indépendantes, vivantes, actives mais elles ont aussi forgé une communauté de destin où tous les élus et habitants, se sentent solidaires et savent qu'elles ne réussiront leur avenir qu'en commun."

5 mars

Eric GEORGIN,

agrégé de l'Université,

Vice-président de la Société historique de Compiègne

Zola et Compiègne

Zola est le seul écrivain universellement connu qui ait consacré dans son œuvre une large place à l'évocation de Compiègne, et plus précisément des "Séries de Compiègne" du Second Empire. Zola les a en effet évoquées dans une causerie parue dans *La Tribune française politique et littéraire* du

22 novembre 1868, puis un long chapitre de *Son Excellence Eugène Rougon*, sixième volume des Rougon-Macquart publié le 25 février 1876 chez l'éditeur Georges Charpentier.

Converti à une République qui est pour lui une sorte d'utopie, "une société de fraternité et de paix" Zola choisit de vivre de sa plume à compter de 1866, et collabore à la presse d'opposition à l'Empire qui s'épanouit après le vote de la loi du 9 mars 1868 assouplissant le régime de la presse. C'est ainsi que Zola publiera 62 "causeries" hebdomadaires, du 14 juin 1868 au 9 janvier 1870, en dernière page de *La Tribune française*, organe républicain de combat. Ces articles, qui se veulent légers, tournent souvent au pamphlet contre le régime de Napoléon III. Mais l'on n'est plus à l'époque où "les lecteurs intelligents (cherchaient) à la troisième page ce qu'on ne pouvait dire à la première" (Renan), et cette chronique d'allure anecdotique n'est pas de première importance dans une publication qui cherche à faire élire ses principaux rédacteurs à la députation. Aussi la *causerie* de Zola est-elle supprimée pendant la durée de la campagne législative de mai 1869.

Quelle image Zola donne-t-il de Compiègne dans son article de novembre 1868 ? Pour Zola, persuadé que le XIX^{ème} siècle est *le siècle de l'ingénieur*, les "Séries de Compiègne" sont une ridicule résurrection de la vie de cour dans une époque où triomphe la Démocratie et le Progrès. La cour impériale, tout à fait artificielle, ne répond à aucune fonction politique utile pour la collectivité. Napoléon III a donc les plus grandes difficultés à recruter des figurants pour cette cour de vaudeville, et Compiègne est un royaume de femmes et de frivolité où les amuseurs sont rois. "*Le génie de la France n'est pas là.*" C'est pourquoi la jeunesse des Ecoles, dont deux représentants sont sollicités de participer aux "Séries" cette année-là, boude-t-elle l'invitation. Cette entreprise de corruption de la jeunesse française ne peut d'ailleurs qu'être vouée à l'échec, sauf auprès des "fils de famille", et autres "clients" d'un régime comme étranger à la France. Alors que la cour se grise de fêtes, la colère gronde. La Cour danse sur un volcan. "*Lisez, lisez les journaux - ceux qu'on ne saisit pas. Les comptes-rendus des fêtes de Compiègne sont des plus agréables et des plus instructifs. Comme je le disais en commençant, ils donnent un démenti formel aux gens d'humeur chagrine qui voient l'horizon en noir. Je répète, ainsi que les anciens veilleurs de nuit : "La cour festoie, tout est tranquille ; Parisiens, dormez !"*"

Cette dénonciation de la "fête impériale" et du Second Empire se retrouve dans *Son Excellence Eugène Rougon*. Pourtant, l'effort de documentation fait par Zola nous vaut une description assez précise et vivante des "Séries de Compiègne" qu'on ne trouve pas dans la *causerie* de *La Tribune française*. Les frères Goncourt portent d'ailleurs témoignage, dans leur *Journal* en date du 7 mars 1875, de l'effort de documentation et de rédaction que le chapitre VII du roman, consacré à Compiègne, a demandé à Zola. Ils notent en effet le

cri désespéré de Zola lors de sa visite dominicale : “*Que ça me donne de mal, ce Compiègne, que ça me donne de mal !*”

Zola ne s’est pas rendu en Picardie semble-t-il, pas plus à Compiègne qu’à Coucy-le-Château ou Pierrefonds dont il s’inspire pourtant dans son roman *Le Rêve* paru en 1888. C’est qu’il ne prétend pas décrire la ville, ni le palais d’ailleurs, mais seulement la vie de cour. Il n’a donc pas ressenti la nécessité de visiter Compiègne comme il l’a fait par exemple pour le Valenciennois en vue de la rédaction de *Germinal*. Ses sources sont d’abord et avant tout livresques. Il a tout particulièrement consulté *La Cour à Compiègne. Confidences d’un valet de chambre*, publié par Paul Dhormoys en 1866. Il s’agit d’une sorte de guide à l’usage des invités aux “Séries de Compiègne”, et d’un reportage assez précis pour satisfaire la curiosité de Zola, sauf pour ce qui est des lieux. Aussi Zola ne va-t-il décrire que les rares endroits que son guide lui présente, en particulier un appartement-type d’invité.

Zola a par ailleurs recueilli le témoignage de Flaubert qui, lui, a été honoré d’une invitation à Compiègne, et a pu lui fournir des précisions factuelles ou des anecdotes que l’auteur a utilisées dans son roman.

Cette documentation, dont portent témoignage les dossiers préparatoires au roman conservés à la Bibliothèque nationale, nous vaut une évocation réussie des “Séries”. Le cérémonial de l’arrivée à Compiègne, la présentation des invités à l’Empereur et à l’Impératrice, la description d’un dîner, ou celle d’une curée froide aux flambeaux dans la cour d’honneur du château sont l’objet d’une description précise et vivante qui doit beaucoup au reportage de Dhormoys. Mais si *la lettre* de la description est satisfaisante, *l’esprit* en est faussé par les prises de position politiques de l’auteur, et la confusion qu’il opère volontiers entre *le monde*, qu’il ne connaît pas, et le *demi-monde* qui semble lui être plus familier. Aussi le chapitre a-t-il une dimension caricaturale et pamphlétaire. Le ton des invités est relâché, la tenue négligée, les odeurs fortes, les sujets de conversation pitoyables ou frivoles quand ils ne sont pas vulgaires. Le dîner, qui est l’un des morceaux de bravoure du chapitre, se termine d’ailleurs dans une ambiance de kermesse ou de cirque. Lorsque les convives quittent la table, derrière eux “*au dessus du désordre encore tiède de la nappe, (retentissent) les coups de grosse caisse de la musique militaire, achevant la dernière figure d’un quadrille.*”

In fine, Zola reproduit les *images d’Epinal* de la “légende noire du Second Empire” que l’on retrouve sous beaucoup de plumes républicaines à l’époque où il écrit. C’est donc sans surprise que *Fabrice W.* rendant compte de *Son Excellence Eugène Rougon* dans *La Vie littéraire* du 23 mars 1876 s’exclame : “*Oh ! Ce Compiègne, quels souvenirs il évoque ! Malheureusement ce dévergondage est vulgaire, bourgeois, commun ; il sent le cabotinage.*” Or, progressivement, Zola deviendra plus mesuré dans ses jugements

sur Napoléon III et le régime impérial, à proportion de sa désillusion à l'égard d'une Troisième République qui ne peut que décevoir en lui l'idéaliste impénitent. Après d'autres, il pourrait dire : "comme la République était belle sous l'Empire !"

2 avril

Brigitte SIBERTIN-BLANC DURAND

Mercières (hameau et plaine), de la Révolution à nos jours

Cette communication sera publiée dans nos prochains *Cahiers*.

7 mai

Jean-Claude BRAULT

Les armes et les couleurs de Compiègne. Nouvelle approche

Il n'est toujours pas possible de remonter au-delà de la description du blason de Compiègne qui figure dans les comptes municipaux pour 1445. Si l'on admet que ces armes remontaient, sinon à 1218, du moins au milieu du XIII^e siècle, il y a un trou de plus de deux siècles

La représentation graphique la plus ancienne du lion est celle des couleuvrines de 1579 (Hôtel de ville, musée Vivanel), époque qui n'est déjà plus celle du bon style héraldique. Il faut attendre les années 1970 pour que l'architecte des bâtiments de France, Michel Legendre, dessine un lion de bonne facture (salle du Conseil). Le vrai lion héraldique est un animal de combat, dressé en position d'attaque ("rampant", *rapere*), c'est-à-dire que l'axe de son corps est presque vertical (Neubecker). Une seule patte, la postérieure droite, repose à terre, la tête couronnée est légèrement levée.

Un seul témoignage de la devise relate, sur la porte de Paris, *Urbs Deo, regi et regno fidelissima* (1752, "cartulaire" Harbulot). Tous les autres se bornent à la formule plus simple *Regi et regno fidelissima*.

Si l'on admet que le texte de 1445, plus administratif qu'historique, est erroné lorsqu'il énonce des fleurs de lis d'argent, on trouve avec une grande constance le blasonnement bien connu "D'argent au lion d'azur, semé de fleurs de lis d'or, couronné du même, armé et lampassé de gueules". Et pourtant Carolus Barré écrit en 1939 que le lion était au XV^e siècle pourpre ou violet, les couleurs de Compiègne ayant été gris et violet. Louis Carolus-Barré confirme en 1987 que les véritables couleurs de Compiègne étaient le bleu violacé et le gris clair et blanc. Ils se fondent sur un compte municipal